

LE PATRONAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

1913

Extrait du Rapport présenté au Conseil de la Société
Saint-Vincent-de-Paul

Monsieur le président,

Monsieur l'aumônier,

Messieurs,

Le Patronage, fondé par la Conférence Saint-Laurent, il y a 21 ans, reconnaît vous devoir, après le Séminaire, sa prospérité actuelle, car vous avez toujours su l'encourager de vos généreuses sympathies.

Vous aimez l'Oeuvre, et, parce que vous l'aimez et la considérez comme vôtre, vous désirez qu'on vous en entretienne de temps à autre: c'est un désir très légitime et très naturel.

Le Patronage est " une maison de famille " non " une maison de correction ", créée pour les " Jeunes Apprentis " en vue de leur donner la protection nécessaire à leur âge et à leur condition.

La Direction voit au placement des Apprentis et rend visite aux Patrons au moins une fois le mois.

Les incorrigibles, les insoumis, les paresseux ne restent pas au Patronage.

Pour inculquer à nos jeunes Apprentis des habitudes d'ordre, d'honnêteté, d'économie, ils reçoivent eux-mêmes leur paye et l'apportent intégralement au Patronage. En hommes d'affaires, ils passent au comptoir, payent leur pension et déposent le reste pour être placé en banque, ou ils en disposent économiquement à l'achat de choses utiles.